

**ARRÊTÉ ETABLISSANT  
LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

**Le Maire de BONNEMAISON**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération n°2024/08 du 15 février 2024 relative à la détermination des ratios promouvables,

**Vu** l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 février 2024,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<b><u>RAULT-VERPRÉ Marie</u></b>	<b><u>Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe</u></b>	<b><u>04 octobre 2024</u></b>

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à BONNEMAISON, le 02 juin 2024,

Le Maire,  
Pierre SALLIOT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le 02 juin 2024

Signature de l'agent :

